

Stylistique - devoir (manuel)

DEVOIR 1.

1. La formation de la stylistique française

La naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française est étroitement associée au nom de Charles Bally. Dans ses ouvrages de 1905 et 1909 le savant genevois, disciple de Ferdinand de Saussure, jette les fondements d'une stylistique conçue comme une discipline linguistique et qui n'a rien à voir ni avec la critique littéraire ni avec la rhétorique. Elle s'appuie sur les théories du langage de la fin du XIXème et du début du XXème siècle, en particulier sur celle de F. de Saussure et constitue la base de ce que nous appelons aujourd'hui la branche linguistique de la stylistique.

La langue est l'ensemble des moyens d'expression dont on dispose pour mettre en forme l'énoncé. Le style comme un aspect de la langue résulte du choix qu'on fait dans ces moyens d'expression, suivant le domaine de la vie et les conditions dans lesquelles se réalise la communication.

La langue nationale n'existe que sous la forme d'un de ses styles : la distinction entre les styles se manifeste non seulement par l'emploi de vocabulaires différents mais aussi par l'utilisation des formes grammaticales différentes, la prononciation même varie selon le style.

Le style comme une forme remplit dans l'œuvre littéraire beaucoup de fonctions : premièrement il organise la langue de telle façon qu'elle remplit la fonction pratique de l'énoncé de l'expression du contenu subjectif ; deuxièmement – le style détermine le type de la forme extérieure du sujet de l'œuvre littéraire ; et troisièmement il remplit la fonction de l'influence subjective et spirituelle de l'émetteur sur le récepteur et dans ce cas-là le style remplit la fonction régissante.

Tous ces moments forment un système intègre de la langue qu'on détermine comme un style. Chacun de ces styles présente un système résultant du choix des faits d'expression. Ce système est perçu comme tel par les sujets parlants ce qui limite la liberté du choix. Les individus parlants se soumettent consciemment aux normes du choix suivant les circonstances et le but de l'énoncé.

Prenons deux exemples :

1. *Ce matin j'ai reçu ta bonne et longue lettre tant désirée. Elle m'a remué jusqu'aux entrailles.*
2. *Nous avons l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 15 courant.*

Dans la première lettre nous observons la liberté du choix des mots et des locutions, dans deuxième lettre nous observons le ton officiel de la lettre commerciale, avec sa précision et ses formules toutes faites : *nous avons l'honneur, accuser la réception*.

Le choix des moyens d'expression est fait non seulement d'après la conscience qu'on a des normes propres aux différents styles de la langue, mais aussi d'après la conscience des mêmes normes que nous supposons chez l'auditeur de l'énoncé. Les styles sont ainsi des phénomènes d'ordre linguistique et social.

Le style comme une forme est à l'opposé du contenu, qui est une catégorie subjective. Cela veut dire que l'activité stylistique dépend du développement de la culture spirituelle et matérielle de telle ou telle époque. Il faut souligner que le style est propre non seulement à la langue, à l'œuvre littéraire, mais aussi au caractère de la vie de l'homme à ses attitudes envers les gens etc.

Le style langagier reflète telle ou telle époque historique dans les formes des œuvres verbales (orales). Dans la langue d'une œuvre littéraire est fixée l'intégrité pratique et spirituelle de l'activité de la parole de l'auteur qui est présentée comme une vraie langue. Le style est un

type du travail de la langue, le mécanisme du fonctionnement de la langue dans la sphère subjective, dans la sphère des émotions humaines, de vives impressions et des humeurs.

En général la stylistique et l'essence même du style sont principalement liées à l'aspect communicatif de la langue, au problème de son emploi et de son fonctionnement. D'ici nous pouvons conclure que la couleur stylistique du mot c'est sa valeur stylistique. Par exemple, les archaïsmes peuvent jouer le rôle différent : ironique, sublime, etc. Autrement dit, la valeur stylistique du mot est son utilisation dans une situation définie et langagière avec une couche stylistique (avec une superposition stylistique).

A l'Antiquité, cette manière d'écrire fait l'objet d'une étude particulière. La rhétorique chez les Anciens était à la fois un art de l'expression littéraire, un code de règles qui permettait d'apprécier l'art des orateurs et des écrivains. C'est sous cette forme que cette science a été transmise à travers le Moyen âge. Nous voyons que les recherches entreprises par les Anciens avant notre ère, se poursuivent toujours, mais certains principes ont changé. La stylistique a évolué comme toute autre branche de la linguistique.

2. Moyen français. La langue française au XV^e siècle, à l'époque de la Renaissance

Aux XIV–XV^e siècles commence la formation du français littéraire et écrit qui a pour base le dialecte francien. Du patois de l'Ile-de-France, domaine royal, le francien devient langue commune supprimant graduellement les autres dialectes pour s'établir, au XVI^e siècle, comme langue de l'État. La littérature de la période entre le XIV–XV^e siècle est par ses caractéristiques linguistiques, une littérature de dialecte central. La langue de Jean Froissart, d'Eustache Deschamps, des grands Rhétoriciens y compris Guillaume Cretin, Jean Lemaire de Belge et des autres, peut servir d'exemple. Le dialecte central s'emploie comme forme littéraire dans différents genres de littérature médiévale : dans la poésie de Christine de Pisan, Eustache Deschamps, François Villon et dans la prose d'Antoine de la Sale, dans différents genres de théâtre (théâtre religieux, soties (середньовічна сатирична п'еса) et farces).

Le francien sert également, déjà à partir du XIV^e siècle, de la langue technique, rivalisant ainsi avec le latin dans la correspondance officielle et dans les sciences. L'usage de la langue vulgaire est connu déjà, en tant que langue technique au XIII^e siècle. Mais au XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle, le latin s'y emploie de plus en plus rarement. Le développement du français en tant que langue littéraire écrite et son extension au-delà de Paris sont favorisés par l'invention de l'imprimerie (le XV^e siècle).

Dans les œuvres des écrivains et des poètes de cette période, les styles fonctionnels étaient soumis aux règles travaillées de la rhétorique ancienne. Cela se fait sentir déjà dans les œuvres de François Villon (1431-1465) : « Petit Testament », « Grand Testament », « l'Épithèque Villon » (dite *Ballade des pendus*) et d'autres. Dans ces œuvres nous trouvons beaucoup de tropes, figures bien choisies. C'est pourquoi son style individuel mérite une grande attention et exige de l'analyse spirituelle. Les poètes et les écrivains de cette époque élaborent des genres nouveaux et les empruntent le plus souvent des formules et des expressions toutes faites pour rendre le style plus imagé et plus sublime.

TEXTES

Quant à François Villon, l'auteur de la *Ballade des pendus*, sa vie aventureuse en a fait un personnage mythique de poète-brigand. Détaché des valeurs courtoises, ce maître de la ballade utilise un style vivant, truculent, pour railler ses contemporains ; cette ironie ne doit pourtant pas faire oublier qu'il compose des poèmes d'une tonalité lyrique touchante, dans lesquels il évoque l'amour et la hantise de la mort.

Ballade en vieil langage françois

Car, ou soir ly sains apostolles
D'aubes vestus, d'amys coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles
Dont par le col prent ly mauffez
De mal talant tout eschauffez,
Aussi bien meurt que cilz servans,
De ceste vie cy bouffez:
Autant en emporte ly vens.
Voire, ou soit de Constantinobles
L'emperieres au poing dorez,
Ou de France ly roy tres nobles
Sur tous autres roys decorez,
Qui pour ly grans Dieux aourez
Bastit eglises et couvens,
S'en son temps il fut honnourez,
Autant en emporte ly vens.
Ou soit de Vienne et de Grenobles
Ly Dauphins, ly preux, ly senez,
Ou de Dijon, Salins et Doles
Ly sires et ly filz ainsnez,
Ou autant de leurs gens privez,
Heraulx, trompettes, poursuivans,
Ont ils bien bouté soubz le nez?
Autant en emporte ly vens.
Princes a mort sont destinez,
Et tous autres qui sont vivans:
S'ils en sont courciez n'atainez,
Autant en emporte ly vens.

Ballade finale

Ici se clôt le testament
Et finit du pauvre Villon.
Venez a son enterrement,
Quand vous orrez le carillon,
Vêtus rouge com vermillon,
Car en amour mourut martyr;
Ce jura il sur son couillon
Quand de ce monde vout partir.
Et je crois bien que pas n'en ment,
Car chassé fut comme un souillon
De ses amours haineusement;
Tant que, d'ici a Roussillon,
Brosse n'y a ne brossillon
Qui n'eût, ce dit il sans mentir,
Un lambeau de son cotillon,
Quand de ce monde vout partir.

Il est ainsi et tellement,
Quand mourut n'avoit qu'un haillon;
Qui plus, en mourant, malement
L'époignait d'Amour l'aiguillon;
Plus agu que le ranguillon
D'un baudrier lui faisoit sentir
(C'est de quoi nous émerveillon)
Quand de ce monde vout partir.
Prince, gent comme émerillon,
Sachez qu'il fit au departir:
Un trait but de vin morillon,
Quand de ce monde vout partir.

3. Le XVI^e siècle – la période initiale de la formation de la langue française nationale

Au XVI^e siècle commence le processus du devenir de la langue nationale. En ce moment se développe la littérature et la poésie. Parue en 1549 la célèbre *Défense et illustrations de la langue française* fut un ouvrage théorique où étaient exposées, d'une part, les idées déjà connues et pratiquées depuis longtemps, celle, par exemple, de l'égalité et de l'opposition du français au latin, des droits dont le français jouissait comme langue écrite et littéraire et d'autre part, l'auteur de *la Défense*, Joachim du Bellay, expose le programme poétique et en même temps, linguistique qui préconise l'enrichissement de la langue littéraire. Du Bellay (1522-1560) invite à défendre le français contre le latin et contre l'italien. Les poètes de la « Pléiade » Ronsard, du Bellay, Rémy Belleau, Jodelle Baïf, Pontus de Tuyard et G. Péletier du Mans ont voulu donner à la France des chefs-d'œuvre comparables à ceux des Grecs et des Latins.

Les poètes de la Pléiade suivent le programme poétique tracé dans leur manifeste et donnent par leurs œuvres l'exemple d'une langue aussi expressive, belle et noble que le latin. Les sources où les poètes doivent puiser les moyens d'enrichissement de la langue sont : emprunts aux dialectes et aux métiers ; emprunts aux langues classiques surtout au latin et au grec, création des néologismes par dérivation et composition, emploi des archaïsmes.

P. de Ronsard comme le représentant le plus qualifié de l'Ecole de la Pléiade nous a résumé en quelques vers ses efforts et ses résultats :

*Pour hausser ma langue maternelle,
Indonté du labeur, je travaillai pour elle,
Je fis des mots nouveaux, je rappelai les vieux
Si bien que son roman je poussai jusqu'aux cieux.*

Les mêmes principes humanistes, en ce qui concerne la politique linguistique sont défendus dans l'œuvre de François Rabelais (1494-1553). Médecin, archéologue, savant, F. Rabelais est un des plus brillants représentants des humanistes de la Renaissance. Son œuvre « Gargantua et Pantagruel » est d'un savoir véritablement encyclopédique. En même temps c'est une épopée représentant la vie et les idées de l'époque. La langue de Rabelais c'est une langue de l'époque : elle suit les progrès réalisés dans les arts et la brusque transformation sociale. F. Rabelais puise son lexique dans différentes sources : le latin, le grec, l'italien, les langues germaniques, les dialectes français, l'argot lui donnent quantité de mots. Nombreux sont les néologismes formés à l'aide de différents suffixes et préfixes. Beaucoup de mots créés par F. Rabelais sont entrés dans le fond lexical français, tels sont par exemple : *dominer, jabot, parfum, planer, péniblement, scandaleux, croisade, désordre, bavard, arboriser, badaud, buvette.*

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

La Pléiade

Avec le manifeste poétique intitulé *Défense et Illustration de la langue française* (1549), de **Joachim Du Bellay**, le groupe de la Pléiade pose les fondements de la poésie moderne en affirmant la beauté singulière de la langue française ; il préconise aussi le renouvellement des formes et du vocabulaire poétiques. Rassemblés à des moments divers autour de Pierre de Ronsard, les **principaux membres de la Pléiade sont le philologue Dorat, grand connaisseur des Anciens, Rémi Belleau, Jean Antoine de Baïf, Pontus de Tyard, Étienne Jodelle et Joachim Du Bellay.**

Animateur du groupe, Pierre de Ronsard est considéré, de son vivant même, comme le plus grand poète lyrique de son temps. Il pratique des genres divers, adapte l'ode antique et mythologique dans ses *Odes* (1550-1552), s'essaie brillamment au sonnet pétrarquiste dans ses *Amours* (1552-1553 et 1555-1556 pour les *Continuations*), compose des *Hymnes* savants (1555-1556) et divers *Discours* (1560-1563), ainsi qu'une épopée relatant l'origine du royaume de France, *la Franciade* (1572). On fait souvent de Ronsard le chantre de l'amour par excellence ; sa poésie amoureuse est certes dominée par une certaine forme d'épicurisme, allant de pair avec une méditation sur la fuite du temps et sur la mort. Mais il est aussi un auteur érudit et un polémiste de talent.

Du Bellay, son rival et ami, brille surtout dans le ton du lyrisme plaintif et mélancolique ; on lui doit entre autres un recueil de sonnets, *les Antiquités de Rome* (1558), où il se livre à une méditation sur la grandeur de Rome pour mieux déplorer sa décadence. D'une tonalité plus intime, les poèmes des *Regrets* (1558) font état de la nostalgie de la France qu'il ressent lors de son séjour à Rome.

Si la poésie classique dénigre ce qu'elle considère comme les débordements lyriques et l'exubérance de la langue de la Pléiade, l'influence du groupe se fait pourtant sentir tout au long du XVII^e siècle et connaît même un regain d'intérêt au XIX^e siècle avec le romantisme.

Œuvre de Rabelais : enseigner et distraire

François Rabelais est l'un des maîtres du récit ludique et didactique. Esprit humaniste cultivé, contestataire et inventif, il mêle, avec une étonnante inventivité verbale, tous les registres de langue, sans craindre d'emprunter les procédés des écrits populaires — alliance du merveilleux et du réalisme, recours à l'exagération comique et au grotesque, ton de la satire, scènes de farce et gauloiseries — pour aborder les grandes questions de son temps : l'éducation, la guerre, la liberté de pensée confrontée à l'obscurantisme religieux.

La liberté de ton de *Pantagruel* (1532) et de *Gargantua* (1534 ou 1535), ses écrits les plus célèbres, ne se retrouve pas tout à fait dans *le Tiers Livre* (1546), ni dans ses ouvrages suivants, nettement moins satiriques. Le masque de la fiction, en effet, ne l'empêche pas d'être l'objet des foudres de la Sorbonne, et il doit peu à peu mettre un frein à ses critiques à l'égard des institutions.

DEVOIR 2.

4. La politique linguistique au XVII^e siècle

Au XVII^e siècle la formation de la nation française s'achève et la politique linguistique est orientée à l'établissement des normes de la langue française en tant que langue littéraire

écrite. Le grand rôle dans le procès de normalisation de la langue appartient aux grammairiens et théoriciens de la langue française, à l'Académie française et aux salons.

Les ouvrages de Claude Vaugelas (1595 – 1650), et de François de Malherbe (1555 – 1628), de N. Boileau (1636 - id. 1711) contiennent des remarques précieuses sur la valeur stylistique des mots et locutions, des tournures grammaticales, sur les différences sémantiques et stylistiques des synonymes. Dans ses commentaires des œuvres de Déportes F. Malherbe expose les idées sur la langue poétique qui ont une grande influence: il détermine le caractère que devra avoir la langue littéraire, ce sera une langue de choix, d'où seront exclus les parlars provinciaux, le parler du peuple, le vocabulaire des techniciens, professeurs, médecins, juristes.

F. Malherbe veut que la langue soit claire et précise, à cette fin doivent être exclus de la langue également des archaïsmes, tels que : *isnel – сміливий, onques – ніколи, prouesse – хоробрість*. F. Malherbe s'oppose aussi aux traditions du XVIème siècle, ses remarques et critiques forment une théorie d'épuration de la langue d'où naît un mouvement de purisme. **L'Académie française**, fondée par Richelieu en 1635, continue l'œuvre de Malherbe. On a interdit les archaïsmes : *cheoir – tomber, gaber – plaisanter, glaive – glave, ire – colère*.

Claude Vaugelas est un autre grand théoricien de la langue française, successeur de F. Malherbe. C. Vaugelas développe les idées du purisme dans les **Remarques sur la langue française** (1647). Il y observe « le bel usage », « le bon usage » défini comme parler de la plus saine partie de la Cour. S'orientant à la langue parlée C. Vaugelas voit sa tâche en fixation des formes et des emplois en usage, et se montre moins puriste que plusieurs autres représentants du mouvement. L'épuration du langage est appuyée par les salons où se réunissaient des poètes et des gens du monde.

Nicolas Boileau (1636 – 1711) fut aussi un maître de langue et de style. Comme un poète et théoricien du classicisme français, il définit dans son « **Art poétique** » (1674) les genres littéraires et les procédés d'invention, de disposition propre à chacun de ces genres. En effet, la notion des genres littéraires est inséparable de celle du style. A chaque genre correspond son style à lui. N. Boileau lutte pour un choix de mots scrupuleux et défend la pureté de la belle langue française. Le vif intérêt que le XVII siècle porte aux problèmes de la langue et de style a grandement contribué au développement de la langue littéraire et des conceptions stylistiques.

5. La conception du style au XVIII^e siècle

Au XVIIIème siècle les encyclopédistes français ont prêté une grande attention non seulement à la langue et à ses origines, mais également aux questions du style (Etienne Bonnot de Condillac (1715 – 1780), Georges Louis Leclerc Buffon (1707 – 1788), François Marie Arouet Voltaire (1694 – 1778), Jean-François Marmontel (1723 – 1799), Denis Diderot (1713 – 1784)).

E. Condillac dans son traité “**Essais sur l'origine des connaissances humaines**” (1746) s'arrête sur l'origine de la langue et sur la classification hiérarchique des langues. D'après la théorie d'E. Condillac la langue reflète des particularités nationales et caractéristiques des peuples.

G. Buffon dans son livre “**Histoire naturelle, suivie des époques de la nature**” publié de 1749 à 1789 soulevait des questions du développement de la langue et de son style. Il exprimait ainsi son crédo esthétique: *bien écrire, c'est à la fois bien sentir, bien penser et bien dire*.

J.-F. Marmontel et François Marie Voltaire avancent trois styles : le simple, le moyen, le sublime où élevé. Au XVIIIème siècle l'Académie française a avancé la nouvelle théorie des styles : on constatait l'existence des trois styles : style élevé propre aux tragédies classiques, odes, discours; style moderne – style des romans et des nouvelles; style simple – comédies, fables. La rhétorique n'a pas encore fait son temps, comme l'affirme Pierre Guiraud. Mais ces cadres étroits commencent à gêner les autres. On tient encore à certaines recettes, on publie des dictionnaires qui doivent suggérer des mots et des expressions recherchées aux poètes.

En ce moment les théoriciens et les philosophes ont encore compris que la stylistique ne peut avoir pour l'objet d'étude rien que l'art de bien écrire, que ce n'est point un recueil des règles imposées par le goût. On a rejeté la conception métaphorique des phénomènes linguistiques. On a entrouvert la porte aux mots simples qui ont trouvé refuge à cette époque dans les fables et des comédies. C'était un pas en avant. On a vu que le style évolue et ne peut avoir de formes figées.

Au XVIII^{ème} siècle la langue littéraire poursuivait la tradition du XVII^{ème} siècle, c'est-à-dire la tradition de la grammaire raisonnée. Mais durant le XVIII^{ème} siècle la cour perd peu à peu de son prestige et partage son autorité avec la société cultivée de la ville, écrivait A. Dauzat.

Dans "*le Neveu de Rameau*" Denis Diderot met dans la bouche de son curieux personnage une phrase qui représente peut-être sa propre esthétique : *Il nous faut des exclamations, des négations, nous appelons, nous invoquons, nous crions, nous gémissons, nous pleurons, nous rions franchement.* Dans l'Encyclopédie il fut un grand lanceur d'idées nouvelles. Il imaginait une comédie sérieuse, à côté de la comédie plaisante, une comédie bourgeoise, à côté de la tragédie noble un drame philosophique, une farce bouffonne.

DEVOIR 3.

6. Le problème du style au XIX^e siècle

C'est l'époque où les questions du style intéressaient tous les écrivains. Le plus souvent leurs réflexions et leurs énoncés portant sur le style reflétaient leur conception de vie, leurs goûts individuels. On continue cependant à lutter contre les cadres étroits imposés par les puristes et l'Académie. En général, à cette époque-là, une guerre acharnée s'engage entre les classiques et les puristes d'un part et des écrivains progressistes, réalistes et romantiques de l'autre. Si les premiers s'appliquent à entraver l'enrichissement de la langue littéraire, à limiter le choix des moyens d'expression par des règles tyranniques, leurs adversaires avec Stendhal et Victor Hugo à la tête, réclament la liberté du choix des moyens d'expression et tendent à renverser les barrières entre la langue littéraire et la langue courante, livrant la langue littéraire à des réformes novatrices. Le problème de la langue littéraire ne cesse de préoccuper les écrivains, les philosophes et linguistes de l'époque.

Dans la *préface de "Cromwell"* Victor Hugo défendait son principe principal : "*Liberté à tous les mots*". Il a ouvert toutes les portes à la langue maternelle dans ses œuvres. L'auteur des "*Misérables*" ne dédaigne rien : ni les expressions familières, ni la langue populaire, ni l'argot.

Stendhal justifie son laconisme en prenant pour modèle *le Code de Napoléon* (1804). Gustave Flaubert est toujours à la recherche d'une expression plus heureuse. Pour lui la forme était le moyen de l'expression de l'idée et était lié au sujet.

Cependant au cours du XIX^{ème} siècle, la stylistique ne s'est pas constituée en tant que branche spéciale de la science philosophique. Ce fut l'œuvre du XX^{ème} siècle. Si aux siècles précédents les études stylistiques ne portaient guère que sur les belles-lettres et l'art oratoire, les recherches stylistiques du XX^{ème} siècle embrassent la langue dans toutes ses formes, parlées et écrites.

7. Le problème du style au XX^e siècle

En 1908, Albert Séchehaye fut le premier à proclamer la nécessité de considérer la stylistique comme une branche spéciale de la philologie.

Le deuxième stylisticien français Charles Bally a essayé de créer une science théorique, appelée de nos jours la stylistique moderne. Nous connaissons trois œuvres fondamentales de Charles Bally : "*La vie et le langage*" (1909), "*Linguistique générale et la*

linguistique française”, “*Traité de stylistique française*” suivi du précis de la stylistique française (1909). Dans ce dernier livre Charles Bally définit l’objet de la stylistique de la manière suivante : La stylistique étudie les faits d’expression du langage du point de vue de leur contenu affectif, c’est-à-dire l’expression des faits de la sensibilité. Ainsi c’est le contenu affectif du langage que Charles Bally considère comme objet de la stylistique.

Charles Bally s’attache exclusivement à l’étude du français tel qu’on le parle, refusant de s’interroger sur l’emploi qu’en font les écrivains ce qu’il croit à tort être un problème de critique littéraire, et non de recherches stylistiques. On verra qu’un des aspects de la stylistique, a précisément pour but l’étude de la langue de belles-lettres, du style individuel des écrivains. Adeptes de l’école saussurienne, Charles Bally refuse d’envisager les phénomènes stylistiques à un point de vue historique. Selon lui, la stylistique est appelée à étudier les faits d’expression dans les cadres d’une seule époque, c’est-à-dire la stylistique est essentiellement synchronique. Mais le savant s’écarte parfois lui-même de ce principe. Dans son livre *Le langage et la vie* il écrivait : “Après avoir décrit dans son ensemble une période de la langue, on peut la comparer à d’autres périodes, et ainsi d’étape en étape, étudier l’évolution de la langue”.

En 1941, **Jules Marouzeau**, philologue français renommé, a publié un cours sommaire de stylistique française, intitulé “*Précis de stylistique française*”. Nous y trouvons une autre conception de l’objet et des tâches de la stylistique. Selon Jules Marouzeau cette science est appelée à étudier les principes du choix des faits d’expression en partant du but et des circonstances de l’énoncé. Guidé par ce principe, Jules Marouzeau dresse un inventaire de ressources expressives du français littéraire, accompagné d’exemples tirés de préférence de bons auteurs : emploi des sons, des mots, des catégories grammaticales, construction de la phrase, versification. A cet inventaire J. Marouzeau ajoute quelques remarques sur les particularités de style propres aux différents genres littéraires ainsi que sur les caractères essentiels des styles du français parlé et écrit.

Parmi les linguistes français de nos jours qui consacrent leurs études aux questions du style nous avons à citer Grevisse, Marouzeau, Dubois, Sauvageot, Guiraud, Riffaterre et d’autres. On peut démêler beaucoup de pensées précieuses dans tous les ouvrages de ces savants du XX^{ème} siècle. Ce qui y manque cependant ce sont des études suivies qui nous conduisent à la création d’une science linguistique – la stylistique.

Les savants étrangers ont aussi fait leur apport à l’étude stylistique du français. Au début du siècle, **Léo Spitzer**, philologue autrichien, crée, sous l’influence plus ou moins directe de Karl Vossler, une nouvelle méthode de recherche du style littéraire. Il refuse la division traditionnelle entre l’étude de la langue et celle de la littérature, jetant ainsi un pont entre la linguistique et l’étude stylistique d’une œuvre littéraire.

12. Les études sur la stylistique au XX^e siècle

Le savant américain Michael Riffaterre – représentant de la stylistique de la perception – dans son travail “*Essai de stylistique structurale*” (Paris, 1971) écrivait: la stylistique étudie dans son énoncé (зміст висловлення) linguistique ceux de ses éléments qui sont utilisés pour imposer au décodeur (читач) la façon de penser de l’encodeur (автор) c’est-à-dire qu’elle étudie l’acte de communication non comme pure production d’une chaîne verbale (словесний, усний), mais comme portant l’empreinte de la personnalité du locuteur (той, що говорить) et comme forçant l’attention du destinataire (адресат, одержувач). Bref, elle étudie le rendement (користь, продукт) linguistique lorsqu’il s’agit de transmettre une forte charge d’information.

M. Riffaterre recommande d’analyser des œuvres d’art du point de vue de sa perception. Il déclare que le style n’existe pas hors de la perception. En général, il ne parle pas du contexte et de sa différence du contexte stylistique. M. Riffaterre renonce à la norme langagière générale et la remplace par la théorie du contexte stylistique. Il l’examine comme un modèle textuel de l’organisation de la parole et non comme un texte véritable et réel. Ça veut dire que dans la théorie de Riffaterre il y a beaucoup de formalisme et d’idées mal argumentées (fondées).

Dans son ouvrage *“Essai de stylistique”* (Paris, 1969) Pierre Guiraud appelle une stylistique de l’expression, d’autre part une stylistique de l’individu. La stylistique génétique se fixe pour tâche le dévoilement de la conception de l’auteur, la perception de l’œuvre littéraire. Le savant allemand R.L. Wagner déclare qu’il n’y a pas de stylistique possible. Il dit que tout texte constitue une structure unique dont il tire des effets qui lui sont propres à l’exclusion de tout autre.

La première – **descriptive**, met en lumière le pouvoir (властивість, здатність) ou les propriétés de la langue, la seconde – **génétique** traite de l’art singulier de l’écrivain. Cela veut dire que la première stylistique constitue une stylistique de la parole, la deuxième stylistique génétique étudie les moyens stylistiques propres à un écrivain ou à un groupe d’écrivains. P.Guiraud considère la stylistique fonctionnelle comme une branche à part. P. Guiraud avance la théorie du **champ stylistique** sous lequel il comprend les structures langagières. L’analyse du champ stylistique a le caractère paradigmatique (система словозміни) à la différence de l’analyse syntagmatique (зв’язок між мовними елементами). Nous ne pouvons pas approuver ce postulat. Ici l’auteur déplace les rapports entre la langue et le texte de l’auteur en délimitant deux types de l’analyse. Il cherche dans le texte ce qu’il veut. Deuxièmement, on ne peut pas opposer l’analyse paradigmatique à l’analyse syntagmatique: la langue – la parole, puisque la langue contient les rapports paradigmatiques et syntagmatiques, qui coopèrent aussi dans la parole.

Gerald Antoine dans son ouvrage *“La stylistique française, sa définition, ses buts, ses méthodes”* (Paris, 1959) sépare la stylistique de la langue de la stylistique de la parole d’art. Il se penche pour la stylistique génétique ou la stylistique de l’auteur. La stylistique génétique se fixe pour tâche le dévoilement de la conception de l’auteur, la perception de l’œuvre littéraire.

19. Les styles fonctionnels du français moderne

La stylistique fonctionnelle étudie la division de la langue littéraire en styles isolés, caractérise la particularité de chaque style, ses fonctions, l’utilisation des éléments langagiers dans les limites du style fonctionnel, déterminé.

Le style fonctionnel c’est un caractère original du langage de l’une ou de l’autre variété qui correspond à la sphère définie de l’activité sociale. Autrement dit, ce sont des variétés de la langue qui se trouvent en corrélation avec les branches définies de l’activité sociale et avec les fonctions langagières. Les styles fonctionnels ce sont des styles de la langue et de la parole et d’une façon plus exacte ce sont des styles fonctionnels d’un aspect de la langue.

Les principaux styles fonctionnels du français moderne sont :

1. Le style scientifique.
2. Le style « publiciste » ou le style de la presse.
3. Le style d’une œuvre d’art.
4. Le style officiel, administratif ou d’affaires.
5. Le style de la langue parlé.

En même temps, certains savants dégagent encore les styles épistolaire, technique et oratoire.

Parallèlement, il faut souligner que ce sont des styles écrits et en cela consistent leurs traits communs. Le terme même indique que la communication est faite, de préférence, par écrit. Livres, articles de science, manuels, ouvrages de référence (довідник), documents officiels, correspondance d’affaires, articles de journaux, etc. Tous ces échantillons (зразки, взірці, приклади) de la langue écrite ne sont jamais des énoncés spontanés, mais bien le résultat d’un travail plus ou moins scrupuleux sur le fond et la forme de l’énoncé. Même si la communication est orale, la forme en sera toujours plus soignée, familière (par exemple, conférence, rapport sur un sujet scientifique, discours politique).

Comparons les conditions du fonctionnement de la langue parlée, d’une part, et des styles écrits de l’autre.

Langue parlée	Style écrit
On s'adresse à un nombre de personnes très restreint (звужений, обмежений)	On s'adresse à un nombre de personnes plus ou moins nombreux, si ce n'est pas à la nation entière. Sujets plus ou moins importants, compliqués, souvent de portée sociale, touchant science, politique, affaires, etc.
<i>Contact immédiat (direct) entre les interlocuteurs.</i>	<i>Contact indirect (les interventions orales exceptées).</i>

Les conditions du fonctionnement déterminent les principales caractéristiques des styles :

<i>Caractère spontané, désinvolte (невимушений, розв'язний)</i>	<i>Caractère officiel</i>
---	---------------------------

Le style scientifique

Un savant fait une description exacte et précise des phénomènes de la nature ou de la vie sociale, les définit et les explique. Le but essentiel de tout ouvrage scientifique est donc de démontrer les idées de manière essentiellement logique, ce qui détermine nécessairement les traits spécifiques du langage et de la science.

Le style scientifique se réalise, le plus souvent par écrit (traités, monographies, articles, manuels, thèses, ouvrages de référence). Quant à la syntaxe des exposés scientifiques il est à noter que les propositions à deux termes y prévalent, car ce type de propositions est la forme grammaticale la plus adoptée à l'expression d'un jugement logique comprenant sujet et prédicat.

Dans les ouvrages scientifiques on trouve des suites (добір) des mots et de groupes de mots à valeur nominative. Dans un exposé scientifique, clair et suivi de sa nature, l'ordre des mots est le plus souvent direct.

Par exemple : *L'étude du langage est le plus souvent une étude historique. Il semble à première vue que ce soit faire son éloge, car l'histoire d'une langue est en elle même chose très sérieuse.*

Dans le texte scientifique on emploie assez largement les termes nouveaux et techniques. Par exemple : *Entendons-nous : la langue scientifique ne doit pas être confondue avec la terminologie scientifique. (Ch. Bally).*

Nous avons vu plus haut qu'elle (la langue de la raison) n'existe nulle part sous la forme absolue.

Nous commencerons par constater le point de départ réel de l'épopée de Roncevaux tel que nous le font connaître.

Le style officiel, administratif

Les communications (стосунки, зв'язки, сполучення) entre les ministres, les administrations publiques ou privées, les magistratures (судове відомство), les entreprises industrielles et les maisons de commerce (торгові фірми) ont leurs normes et leurs règles. Elles gouvernent le choix et l'emploi des faits de langue c'est-à-dire qu'elles exigent un style spécial. C'est le style officiel. C'est un style laconique, réduit au minimum de paroles.

Les documents qui sont rédigés en style officiel : lois, décrets, ordres, instructions, traités et contrats entre les établissements publics et particuliers, procès-verbaux, lettres d'affaires. Le style officiel est dépourvu de toute affectivité. Ce style est hérissé (всіяний) de formules archaïques et de termes juridique : *ci-dessus cité – вищесказаний, susmentionné – вищезгаданий, à ce présent et ce acceptant – при цьому присутній і на що згідний.*

Ce qui attire en premier lieu l'attention dans ce style, c'est la complexité de la syntaxe, la longueur de la phrase, qui s'explique par le désir de tout prévoir, de donner dans une seule

phrase un exposé d'ensemble de la question, sous tous les aspects. Ce sont pour la plupart des subordonnées relatives qui précisent ou expliquent les termes de la proposition.

Par exemple : *Le présent règlement général sera mis à l'exécution le 1-er janvier 1982 et demeurera en vigueur jusqu'à la mise à l'exécution des actes du prochain congrès.*

Le style « publiciste » ou le style de la presse

Lorsqu'on traite, par parole et par écrit, des questions actuelles de la vie sociale et politique, on fait un certain choix de moyens d'expression. De ce fait, on peut distinguer parmi les autres styles de la langue française celui des journalistes et polémistes. Les polémistes tâchent non seulement de démontrer leurs thèses par des raisonnements et des arguments logiques. Ils font appel à l'imagination, aux sentiments du lecteur ou de l'auditeur. Aussi le style « publiciste » a-t-il, d'une part des traits communs à tous les styles écrits (emploi d'une terminologie spéciale, par exemple), d'autre part, on y relève les traits propres à la prose littéraire (caractère affectif de l'énoncé, emploi de tropes).

Quant à la syntaxe, la presse suit les normes de la langue écrite. La phrase est souvent complexe, assez fréquent est l'emploi des moyens syntaxiques de mise en relief tels que constructions parallèles, anaphore, répétition de mots.

Le rôle du style « publiciste » est plus considérable, plus responsable que celui du style oratoire. Un journal, une revue attire l'attention des milliers et des milliers de lecteurs parfois de divers pays. Les journaux et les revues enregistrent très vite tous les néologismes et les emprunts aux autres langues qui apparaissent et parfois disparaissent à un certain moment donné de la langue. La terminologie politique, technique, scientifique nouvellement créée pénètre dans la presse avant d'être enregistrée par le dictionnaire.

Les orateurs pratiquent tous les procédés de mise en relief les constructions parallèles, la répétition, les formules *c'est.....qui*, *c'est.....que*, questions oratoires. Les questions de cette espèce ne sont posées que pour attirer l'attention par la forme et l'intonation interrogatives. C'est une assertion (твердження) qui ne fait que revêtir (покривати, обкладати, набувати, надавати) la forme interrogative. Aussi une question oratoire ne demande-t-elle pas de réponse.

Le style oratoire

Style oratoire est le plus ancien des genres du style. Il date de l'antiquité. Il a joué un grand rôle dans l'évolution de divers genres du style en France. Le style oratoire ne suppose pas toujours la forme orale. La plupart des orateurs parviennent au public à l'aide des journaux, de la radio, de la télévision.

Il est clair que tout discours, tout serment qu'on fait de vive voix, même si cette allocution est préparée d'avance, est rédigé en style oratoire. L'orateur s'adresse presque toujours au public qui est devant lui. Ce public n'est pas toujours le même. C'est pourquoi l'orateur choisit les procédés stylistiques en tenant compte des goûts et des exigences de son auditoire. Un tribun politique parle devant une foule des ouvriers autrement qu'un prêtre qui s'adresse à ses paroissiens.

En prenant en considération les gens l'orateur choisit les moyens d'expressions, poussé par désir d'être compris et apprécié. Un tribun, un orateur politique parle des grèves, des débrayages, de la propagande contre la guerre, de la lutte acharnée contre les voleurs, contre les fascistes. L'avocat défend un inculpé, le procureur l'accuse. On prononce des discours, des allocutions, on fait des conférences, on parle aux conférences de presse, aux meetings, aux réunions syndicalistes. En même temps la zone d'emploi peut s'élargir ou se rétrécir à son tour.

Le choix des mots est libre. Le style d'exposé est souvent un style imagé. Le sujet détermine le choix des mots. Le style oratoire se rencontre dans certaines œuvres littéraires. Par exemple: discours de Julien Sorel, discours de Gwymplaine dans la chambre des lords. Dans le style oratoire et publiciste, on trouve des dates, des noms propres, des périphrases, des

comparaisons et des métaphores traditionnelles et originales, des métonymies neutres et à valeur affective.

Dans le style oratoire on emploie le présent, le passé composé, le futur de l'indicatif, parfois le présent du subjonctif et l'impératif. Quand l'orateur veut rendre son style plus laconique il emploie des propositions nominales, la réticence. Les orateurs choisissent et emploient les mots de manière à laisser voir clairement leur attitude envers les faits énoncés. C'est tout d'abord des mots et locutions à valeur d'appréciation. D'autre part, c'est l'emploi de tropes à valeur d'appréciation.

Le style épistolaire

Le style épistolaire était considéré aux XVI-XVIII siècles comme un art et un genre littéraire. Les lettres bien écrites, bien tournées servaient de modèle aux écrivains et parfois inspiraient les philosophes. On écrivait en forme de lettres des romans, des nouvelles, des traités à tendance philosophique. Il suffit de citer Pierre Choderlos de Laclos (1741-1803) auteur du roman épistolaire «Les liaisons dangereuses», Montesquieu (1689-1755) «Lettres persanes» et les lettres, moins connues, mais qui se lisaient dans la haute société de cette époque, celles de Mme de Sévigné, dont on a publié la correspondance en 1726.

On trouve quelques lettres dans les œuvres de Stendhal, de Flaubert, de Zola. Ces lettres nous renseignent sur les événements qui ont eu lieu sur le sort des personnages d'une œuvre littéraire quelconque. Elles montrent parfois la mentalité, les traits typiques, l'état d'âme des personnages.

La correspondance entre les individus, les lettres privées et même intimes se rapprochent du style dialogué. Les lettres de certains personnages que nous retrouvons parfois dans des romans et nouvelles de nos jours rappellent plutôt *un monologue intérieur*.

Nous sommes à Paris depuis un mois et nous avons toujours été dans un mouvement continu. Il faut bien des affaires avant qu'on soit logé, qu'on ait trouvé les gens, à qui est adressé, et qu'on se soit pourvu des choses nécessaires qui manquent toutes à la fois (Lettres XXIV, Montesquieu).

La langue des belles-lettres

Une langue nationale existe non seulement sous la forme des styles que nous venons d'analyser, c'est aussi en tant que langue des belles-lettres qu'elle prend corps.

La langue des lettres a des fonctions spéciales, aussi a-t-elle ses traits spécifiques. Le style d'un écrivain présente lui aussi un système de moyens d'expression résultant du choix et du mode d'emploi des éléments fournis par la langue. Toutefois, par opposition aux styles de la langue, ce choix et cet emploi sont déterminés non seulement par la nécessité de rendre un sens donné, mais aussi par la tendance à revêtir la pensée d'une forme essentiellement personnelle, affective, et esthétique.

Une œuvre littéraire est appelée à cultiver le sentiment esthétique, le sentiment du beau chez le lecteur; le fond et la forme de l'œuvre y participent. Les tropes ont dans le style littéraire une valeur esthétique.

L'écrivain met en œuvre les faits de langue choisis pour exprimer son idée par les images concrètes, par des tableaux. Pour lui la langue est un instrument qui permet de peindre la réalité telle qu'il la conçoit selon ses conceptions, et la transposer en images.

Une seule et même œuvre littéraire réunit parfois des éléments particuliers aux styles les plus divers.

Le dialogue

Les deux acceptions de ce mot, enregistrées par les dictionnaires français, restent en vigueur.

1. conversation entre deux ou plusieurs personnes
2. ouvrage littéraire en forme de conversation

En employant le style dialogué un écrivain et parfois même un journaliste reproduit les paroles des personnages en usant le plus souvent de discours direct.

On fait entrer les dialogues dans des romans, des nouvelles dans les buts divers :

1. Pour faire comprendre la mentalité et l'état d'âme d'un personnage.
2. Pour mettre en relief certains traits de caractère.
3. Pour faire sentir l'atmosphère qui entoure les personnages.
4. Pour montrer les événements qui arrivent, les changements qui surviennent dans le sort d'un pays, d'une famille, d'un individu.

Ces dialogues que nous trouvons de plus en plus souvent dans les œuvres littéraires de nos jours ne cèdent place qu'aux monologues intérieurs.

On emploie souvent dans des dialogues le discours direct et très rarement le discours indirect. On trouve souvent dans ce style des propositions interrogatives, exclamatives.

Le plus souvent on emploie dans un dialogue le style familier. On peut y démêler (знайти, розпізнати) l'emploi des mots populaires, des argotismes, parfois des dialectismes.

Le monologue

Monologue est une forme, une manière d'exposer les idées qui sert à l'écrivain, au journaliste de communiquer au lecteur ses impressions, ses pensées, ses sentiments à lui, ceux de ses personnages, autrement dit le monologue représente le discours d'un personnage adressé à lui-même ou à un auditeur. Il reflète les sentiments du héros, sert à développer le sujet. Il y a un lien solide entre le style oratoire et le style monologué, car un discours prononcé à l'improviste ou préparé d'avance est toujours un monologue.

Un monologue reste pour nous un discours prononcé devant le public. Les écrivains font entrer des monologues pour montrer le credo politique de leurs personnages, pour prononcer leur verdict (рішення, вирок), pour condamner certaines formes sociales. A la différence du dialogue, le monologue ne compte pas sur la réaction immédiate d'une autre personne. L'auteur recourt souvent aux raisonnements, aux questions rhétoriques, à l'ironie, au discours indirect libre qui reflètent sa propre opinion, son attitude envers tel ou tel personnage. D'une façon générale, ces appréciations de l'auteur, les phrases où il s'agit de ses propres pensées peuvent être qualifiées de digression (відступ, відхилення).

Un des procédés grammaticaux largement répandus dans les œuvres des écrivains réalistes est le discours indirect libre. Ce dernier résulte de la fusion du discours direct et du discours indirect subordonné. En réalité, l'auteur transmet les pensées et les sentiments de ses personnages.

Mais elle trouva le poêlon torché (обмащена сковорода), elle fit cuire une poignée de vermicelle qu'elle tenait en réserve depuis trois jours. On l'avalerait à l'eau sans beurre, il ne devait rien rester de la lichette de la veille (передденної вутівку). (E. Zola, *Germinal*)

Le monologue intérieur

Le monologue intérieur est une manière d'exposer les idées, de montrer la mentalité des personnages. Le monologue intérieur est une catégorie stylistique. A la différence de la langue monologuée, le monologue intérieur ne représente pas un aspect indépendant spécial de l'énoncé et on ne le prononce pas devant l'auditoire. Le monologue intérieur est une partie de la narration et parfois c'est une narration entière.

DEVOIR 4.

8. L'objet de la stylistique contemporaine, ses branches et leur problématique

La stylistique est une branche de la philologie ayant pour objet l'étude du choix et de l'emploi des faits de langue servant une idée, selon les circonstances de l'énoncé.

La valeur stylistique comprend :

1. la couleur stylistique d'un fait d'expression, c'est-à-dire l'empreinte que lui laisse la sphère de son emploi habituel ;
2. les nuances stylistiques d'ordre sémantique et affectif qui peuvent s'ajouter au sens principal des mots et faits de grammaire et de phonétique.

Qu'est-ce que la couleur stylistique ? Si la plupart des faits de langue sont employés indifféremment dans tous les domaines de la vie, que ce soit une conversation intime ou une conversation officielle il y en a d'autres qui sont attachés plus spécialement, sinon exclusivement, à un des styles de la langue (le français parlé et le style administratif).

Les faits de langue d'un usage plus ou moins limité évoquent par association la sphère habituelle de leur emploi.

Cette faculté d'évoquer le cercle de leur emploi habituel (un des styles de la langue, une certaine sphère d'activité, un certain milieu social) est désignée par le terme couleur stylistique des faits de langue. Ainsi des substantifs comme *gosse*, *môme (f) fam.* – *дитина, малюк, хлопчак, дівчатко*, des verbes comme *pianoter*, *vivoter* – évoquent la langue parlée familière; des formules telles que *je soussigné*, *le porteur* – *пред'явник*, *d'icelui* – *такий, така*, évoquent la sphère des communications officielles.

Ils ont par suite une certaine couleur stylistique. L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif "ont une couleur stylistique livresque". Le mot *demeure* est employé dans toutes les sphères de la communication, par tous les styles. Il est neutre, privé de toute couleur stylistique. Le mot *domicile* est son synonyme du style officiel, *habitable* est poétique et livresque.

Très souvent les nuances expressives d'ordre sémantique et affectif s'ajoutent au sens principal des faits de langue. Ainsi les adjectifs *dégoûtant*, *abominable*, *exécrationnel* désignent quelque chose de mauvais. Mais comparés avec leurs synonymes, l'adjectif *mauvais*, ils ont toutes les nuances supplémentaires, nuances sémantiques (qualitatives) et affectives (dépréciation émotive). Ces propriétés des faits de langue – couleur stylistique et nuances supplémentaires – précisent leurs fonctions stylistiques dans le discours.

La stylistique linguistique. C'est une stylistique d'une langue nationale. L'autre aspect d'une stylistique nationale est ce qu'elle a pour objet spécial l'étude du style d'une œuvre littéraire, du style individuel d'un écrivain ou d'une école littéraire. L'étude stylistique d'une œuvre littéraire implique l'analyse du choix et de l'emploi des faits d'expression en rapport avec le fond, le sujet et le genre de l'œuvre, les conceptions littéraires et esthétiques de l'auteur. Une pareille étude stylistique peut être nommée stylistique littéraire du fait qu'elle s'apparente à la critique littéraire et à l'histoire de la littérature.

Pour préciser l'objet et les tâches de la stylistique linguistique il faut se faire une idée nette des rapports existant entre elle et les autres branches de la science linguistique : la phonétique, la grammaire et la lexicologie. Ces trois sciences et la stylistique étudient la même matière, une même langue. Mais si la grammaire et la lexicologie s'attachent respectivement à l'étude d'un des aspects de la langue, la stylistique en recouvre tout le domaine (sons, mots, formes grammaticales).

D'autre part, bien qu'elle étudie la même matière, la stylistique l'envisage d'un point de vue tout spécial; des sons d'une langue, son système phonétique sont étudiés par la phonétique. Les formes grammaticales constituent le système grammatical d'une langue dont s'occupe la grammaire. De même, les mots et locutions forment le système lexical qui est l'objet de recherches de la lexicologie. Ces trois systèmes (système de sons, de formes grammaticales et des mots) constituent la structure d'une langue.

Mais à côté du problème de la structure d'une langue il existe aussi celui de son fonctionnement, de sa réalisation dans la parole. Les styles d'une langue dont nous venons de parler sont, eux aussi, des systèmes, mais des systèmes stylistiques qui se composent de différents éléments de la langue (sons, mots, formes grammaticales) et qui se constituent au cours de l'évolution d'une langue pour satisfaire aux besoins de la communication dans les différentes sphères d'activité.

C'est la stylistique qui étudie ces systèmes complexes et leur fonctionnement, à l'opposé des autres branches de la linguistique qui s'occupent chacune d'un des aspects structuraux de la langue. Ni la grammaire, ni la lexicologie ne s'intéressent guère à la différenciation stylistique des faits de langue, à leur valeur affective, ni à leur fonction dans une situation concrète. C'est la stylistique qu'incombe la tâche d'étudier et de définir ces aspects des faits d'expression.

La stylistique de nos jours présente deux branches assez distinctes: stylistique linguistique et stylistique littéraire, dont chacune a son propre objet. Elles ont cependant deux traits en commun grâce auxquels elles coexistent au sein d'une même discipline.

Premièrement, c'est la fonction stylistique propre au langage tout entier, mais qui joue un rôle particulier dans les œuvres littéraires, ce qui fait de cette fonction une des catégories fondamentales de la stylistique.

Deuxièmement, c'est l'approche fonctionnelle et communicative des faits de langage et de littérature qui réunit les deux branches de cette discipline. Dans ce qui suit nous précisons la particularité de l'approche stylistique de ces phénomènes.

9. La définition de la stylistique linguistique et de la stylistique littéraire

Les deux branches de la stylistique sont différenciées par l'objet de leurs recherches: la stylistique linguistique s'attache à l'étude du langage tout entier dans toute sa diversité fonctionnelle et communicative, tandis que la stylistique littéraire analyse les œuvres littéraires, soit une œuvre dans sa totalité, soit des composantes linguistiques d'une ou plusieurs œuvres. Or, comme il a été noté, elles se rejoignent dans la démarche méthodologique qu'elles adoptent vis-à-vis des faits étudiés.

Cela permet de formuler une définition générale: **la stylistique étudie les faits de langage du point de vue de leur valeur et fonction stylistique et les composants d'une œuvre littéraire, de même que cette œuvre toute entière du point de vue de leur fonction stylistique et esthétique.**

On voit que cette définition, en comparaison de celle de Charles Bally, élargit sensiblement le cadre des études stylistiques: en y introduisant d'abord, le domaine littéraire et en dégagant ensuite dans le domaine linguistique une zone discursive liée à la fonction stylistique ce qui fait entrer les moyens "neutres" dans l'objet de cette discipline.

D'autre part, on peut constater que c'est la notion de fonction stylistique qui sert de trait d'union entre les deux branches de cette science et résume avec le concept de fonction esthétique, la démarche fonctionnelle et communicative qui les rapproche méthodologiquement.

10. L'objet de la stylistique linguistique

La stylistique linguistique est étroitement associée à l'étude de la variabilité linguistique. La variabilité ou la faculté de se modifier, de varier est inhérente à tout langage. Car elle résulte de sa nature sociale et psychologique. Cela implique qu'un même objet peut être différemment appelé, peut recevoir quelques dénominations selon la manière dont il est perçu.

Cette faculté de l'esprit et du langage détermine d'une part la présence de variantes dans les systèmes de la langue (pluralité et diversité de moyens d'expression s'appliquant au même fait de la réalité), d'autre part, la nécessité du choix en parole et les variations, ou les changements que les unités y subissent.

Analysons quelques exemples pour montrer l'angle particulier sous lequel la stylistique examine la variabilité linguistique. Par exemple : la notion *mourir* est traduite en premier lieu par ce verbe qui présente l'évènement avec l'objectivité et privé de toute valeur stylistique. Dans les actes juridiques et les communiqués on recourt au verbe *décéder* qui acquiert de cet emploi une nuance de sécheresse et une valeur officielle (mourir en parlant de l'homme).

Par contre, les verbes – *disparaître*, *partir*, *s'éteindre* pris au sens figuré, présentent l'évènement non d'une façon exacte et directe, mais sous forme d'euphémisme qui atténue la cruelle réalité et révèle une attitude respectueuse à son égard. Les verbes *disparaître* et *s'éteindre* évoquent un type de discours solennel et pathétique. Maintenant prenons les verbes du langage familier et populaire : *calancher* – *загнутиця*, *clamecer* – *здубитися*, *claquer* – *загнутиця*, *crever* – *лопнути*, *casser sa pipe* – *відійти, дати дуба*, *passer l'arme à gauche* – *померти*, *скласти зброю*, *partir entre quatre planches* – *йому вбили 4 дошки*.

Ajoutons le verbe *aimer* – *avoir de la tendresse, du penchant pour qn, qch*.

- .. *chérir* – implique à la fois l'idée de prédilection.
- .. *affectionner* – exprime un sentiment plus modéré, implique seulement l'attachement ou l'intérêt.
- .. *adorer* – aimer avec passion.
- .. *idolâtrer* – aimer éperdument, avec excès.
- .. *être épris* – aimer passionnément.
- .. *avoir le béguin pour qn* – *втріскатися, захопитися*.

Ce qu'il y a de commun dans ces dénominations c'est aussi une façon indirecte de représenter l'évènement mais qui découvre ici une attitude ironique, une espèce de branche vis-à-vis d'un tabou socio-psychologique. Ce trait sémantique associé à une image, partiellement effacée dans *claquer* et *crever* vivante dans toutes les expressions verbales, de même que le caractère symbolique évoquant un type de communication familière ou populaire, constituent la valeur stylistique de ces dénominations.

La stylistique exploite tous ces acquis de la sémantique dont les notions fondamentales sont inséparables de son appareil conceptuel, mais elle les associe à l'étude de la variabilité linguistique liée à la valeur stylistique et aux effets de style.

Maintenant nous pouvons formuler définitivement l'objet de la stylistique linguistique : elle étudie la variabilité de langage qui résulte des conditions sociales, psychologiques et situationnelles de la communication et détermine la valeur et la fonction stylistique des moyens d'expression.

11. L'objet de la stylistique littéraire

Si pour la stylistique le texte littéraire n'est qu'un mode d'expression régi, comme d'autres types de communication, par des lois générales, propres à cette variété de la langue nationale, pour la stylistique littéraire c'est en premier lieu une œuvre d'art, qui en tant que telle devient objet principal de ses recherches. Cette branche de la stylistique étudie l'œuvre dans sa totalité ou ses éléments au point de vue de leur fonction esthétique ce qui implique également l'analyse de la fonction stylistique aux certains moyens d'expression employés dans ce texte. Celle-ci apparaît donc comme un trait d'union reliant deux branches de la stylistique, tandis que la fonction esthétique sert la notion fondamentale définissant la spécificité de la branche littéraire.

DEVOIR 5.

13. Le style et les normes de la langue

L'établissement des normes commence au XVI^{ème} siècle. C'est l'époque de l'évolution rapide des rapports économiques, politiques et culturels entre les diverses régions de la France. La langue française, langue nationale, empiète de plus en plus sur les dialectes et parlers locaux.

Pour parler et écrire correctement, on doit observer les normes de la langue. Quelles que soient les particularités spécifiques des différents styles de la langue, aucun de ses styles ne s'écarte sensiblement de la norme du langage correct. C'est la stylistique pratique qui a un caractère normatif, envisage les moyens et les formes de l'utilisation des moyens langagiers, dépendant de l'objectif et du contenu de l'énoncé et du milieu.

Le linguiste français Littré dans son dictionnaire cite que *partir à, en* se trouve au-delà de la norme littéraire, et à son avis, va à l'encontre (проти) de la structure grammaticale de la langue. Ici Littré s'appuyait essentiellement sur un standard littéraire. Il semble que nous sommes ici en présence de certaines fluctuations (коливання) de la norme de la langue qui est déjà en train de se modifier. Jadis on employait le verbe *habiter* sans préposition. Maintenant nous employons ce verbe avec la préposition, par exemple on peut dire: *habiter une jolie maison, dans une jolie maison; il habite la/en France, (à) Paris, habiter la/à la campagne, habiter la/en province. J'ai honte de me sentir bien;* avec *à* se caractérise comme forme vieillie: *j'ai honte à raconter des choses pareilles.*

14-17. La liaison de la stylistique aux autres disciplines linguistiques

La stylistique contemporaine c'est une science indépendante mais comme toutes les disciplines linguistiques elle est étroitement liée aux autres niveaux de la langue. Un stylisticien envisage un peu autrement les problèmes linguistiques qu'un phonéticien, un grammairien et même un lexicologue. Dans la phonologie, un grand rôle appartient à la prononciation – accent, rythme, intonation, cela veut dire que dans la langue parlée ces phénomènes influent sur tout ce que nous disons et ils peuvent changer le style de certains énoncés. Il faut ajouter que la langue française possède encore toute une série de variantes phonostylistiques: allongement, redoublement, onomatopée et les effets par évocation (спомин), accent de classe, de province, de métier, prononciation archaïque. Par exemple: *Faut croire, les instruments, qu'il en manque quelques-uns* (Pilote de guerre). Il faut dire: *Il faut croire qu'il manque quelques-uns des instruments.*

Parfois on dit à une femme "*mon petit*" et "*ma vieille*" à un homme. Les gens illettrés disent même *chevals, hôpitals* pour *chevaux, hôpitaux*. *J'ai mené boire mon chevau. Il était v'nu avec deux amis. Vous n'avez pas vu la Ninette;* l'article confère à l'énoncé une nuance de familiarité. Le mot *fabriqué* désignant autrefois le revenu d'une église tandis que le sens actuel de ce mot est établissement où l'on produit des objets par des procédés mécaniques.

La stylistique et la lexicologie

La lexicologie étudie l'évolution d'un vocabulaire dans un aspect historique. Par exemple le mot *roman* a élargi son sens : premièrement, c'était *le genre* et puis *l'amour, la racine d'une dent et la racine des végétaux, la table* comme *un objet et la table au sens de repas*. La stylistique s'intéresse surtout aux moyens d'expression et leur emploi dans notre discours. Or, ces deux sciences sont tellement liées entre elles qu'il est parfois impossible de tracer la ligne de démarcation.

Il y a des cas assez nombreux quand les stylisticiens analysent et étudient la polysémie des mots, leur origine. Le mot *librairie* qui était autrefois le nom de ce qu'on appelle aujourd'hui *bibliothèque*, désigne maintenant *le magasin où l'on vend des livres. La tête d'un*

arbre signifie *le sommet*. Le verbe *étonner* du latin *extonare* signifiait d'abord « ébranler par un coup de foudre » (потрясти), ensuite « frapper d'une vive commotion (стряс, шок, зворушення) physique ou morale » et aujourd'hui il signifie simplement « surprendre ». L'adjectif « *saoul* » ou « *soul* » du latin « *salutus* » avait autrement le sens de « rassasié » (сумий, пересичений) plus tard il a limité sa sphère sémantique, signifiant aujourd'hui toujours *rassasié*, mais *seulement de vin, de l'eau de vie, donc ivre*. « *Admirer* » - *considérer avec plaisir au XVII siècle*. « *Comprendre* » - *comprendre (latin populaire) classique* signifiait *saisir*.

La stylistique et la grammaire

Dans l'analyse stylistique il faut prendre en considération non seulement la forme syntaxique de n'importe quelle énonciation, mais l'appartenance des mots à une catégorie grammaticale quelconque et la fonction du mot dans une proposition. Ainsi des verbes et des épithètes forment des procédés stylistiques tels que : l'énumération, la gradation ascendante et descendante etc. Le volume d'une proposition, sa forme (proposition nominale), ellipses peuvent modifier le style d'un discours. *Le cocher immobile, une histoire drôle, une étoffe gris-doux. L'homme d'importance, l'homme important. La vie de Paris, la vie parisienne*. Les épithètes typiques : *le soldat courageux, un enfant énergique*, les épithètes de nature : *une mer profonde, l'eau pure*.

Les stylisticiens assignent (приділяти, визначати, надавати) un grand rôle à l'emploi des propositions interrogatives, exclamatives. On sait également que l'emploi des temps intentionnel (умисний, обдуманий) change le style d'un discours. Souvent le dynamisme d'un discours se traduit par l'emploi du présent et du futur simple. Le caractère impératif d'un énoncé est rendu par le présent du subjonctif.

Du point de vue grammatical les formes temporelles *je marchai, tu marchas, il marcha...* appartiennent à un système grammatical, c'est-à-dire au passé simple. Du point de vue stylistique ces formes appartiennent au style livresque, mais on peut les employer et dans la langue parlée. Dans le roman « *Le feu* » A. Barbusse emploi le mot *la fraise* au lieu du mot *la tête*. « *Faut s'manier la fraise* » - треба повертати швидше голову (ягода-полуниця). C'est un synonyme situatif du mot « *la tête* ».

Dans le discours direct le passé simple peut souligner le caractère pathétique et élevé, sublime de l'énoncé. « *Que vous fûtes belle, lui dis-je un jour, madame, et combien admirée* » (A. France, *Pierre Nozière*). Parfois on peut trouver deux temps dans la même proposition, par exemple: *je n'ai pas su comment mon père supporta cette perte, mais je sais, qu'il ne s'en consola jamais*. Le passé simple exprime ici les événements du passé, tandis que le passé composé joint les événements du passé au moment de l'énonciation.

Les mots *la peintresse, la poétesse, la doctoresse* sont répandus dans la langue, mais en même temps ils portent la charge ironique. Un sens péjoratif concerne les mots *la laideronne* (погануля, потвора, виродок), *la chefesse* (начальниця), *l'ivrognesse* (п'янчужка), *la typesse* (баба, особа), *la bourgesse* (пройдоха, шельма), *la gonzesse* (кряля, діва). Les formes *la bailleresse* (орендоздавачка), *la demanderesse* (пошукачка, позивачка, претендентка) qui ont paru en moyen âge ne s'emploient que dans la littérature juridique.

« *Non seulement le style c'est l'homme, mais le style c'est un homme, une réalité physique et vivante* », (Thibaudet, Flaubert, p.248). L'article indéfini souligne la force physique de cet homme. *Une jeune fille vous attend* (якась). *La jeune fille vous attend* (ваша дівчина вас жде).

Il convient de dire que dans la langue orale un grand rôle jouent les gestes et la mimique, tandis que la langue écrite est plus logique, plus précise.

La stylistique et l'histoire de la langue

Les historiens et les stylisticiens s'unissent fortement dans l'étude des changements des formes langagières, des lois de l'emploi des mots. C'est ainsi que le mot « cellule » dont le premier sens est *une petite chambre dans un monastère* est arrivé à désigner *les alvéoles (комірка, луночка) de cire dans lesquelles les abeilles déposent leur miel* et plus récemment, l'organisation de base d'un parti politique. Le mot « tête » signifiait en premier lieu *горшок, ваза* et plus tard ce mot désignait *une partie de notre corps*. Les formes *septante, octante* et *nonnante* sont sorties d'usage pour toujours. Les verbes *navrer – завдати глибоких страждань, крyати серце* - et *offenser - ображати, кривдити* – ne s'appliquent plus aux blessures corporelles mais seulement aux blessures morales. Le mot « gibier » n'a plus le sens de chasser, *gâter* ne signifie plus *ravager*. Encore récemment les dictionnaires condamnaient l'emploi du substantif « but » avec les verbes *poursuivre* et *remplir*. Aujourd'hui les expressions « *poursuivre un but* » et « *remplir un but* » y ont reçu droit de cité. On peut constater un changement sémantique partiel pour *envisager* et *dégringoler* qui dans *envisager une question, dégringoler l'escalier* sont passés du style familier dans le style neutre.

L'adjonction des différents suffixes au même radical peut donner les adjectifs différenciés quant à la signification : *arbitraire – довільний, свавільний; arbitral - арбітражний; artificiel – штучний, удаваний; artificieux – підступний, лукавий*. Le mot *viande (vivenda)* désignait tous les aliments, à présent il ne désigne plus qu'une espèce d'aliment à savoir : *la chair des animaux*.

18. Le style français parlé

La langue parlée sert de préférence aux communications orales, immédiates et spontanées dans la conversation de tous les jours. L'intonation, la manière d'articuler les mots y sont aussi pour beaucoup. Enfin les interlocuteurs peuvent recourir aux gestes et à la mimique. Tous ces moyens viennent à leur aide pour souligner, ponctuer et compléter l'énoncé. La conversation revêt ordinairement la forme d'un dialogue et le rythme du discours est souvent accéléré. Dans la conversation on laisse facilement voir ses sentiments et émotions, son attitude envers les choses et les personnes en question. De là le caractère souvent affectif de la langue parlée. Ces circonstances particulières déterminent les particularités linguistiques du français parlé, celles de phonétique, de grammaire et de lexique.

La prononciation varie selon le but et les circonstances de l'énoncé. Quand il s'agit d'une conférence, d'un discours ou d'un entretien officiel, on ralentit le rythme du débit. On prononce distinctement toutes les syllabes; c'est le style soigné de prononciation. Dans la conversation courante le rythme du débit est plus au moins accéléré, la prononciation est plus négligée, c'est le style parlé ou familier. Ces deux styles de prononciation sont des variations de la norme orthoépique (science qui étudie et définit la prononciation la plus usuelle). Cependant le style familier tolère certains écarts de la norme.

Les types de textes

Chaque texte ou chaque séquence de texte a un objectif principal que l'on appelle sa fonction.

C'est l'intention de l'émetteur, de l'auteur qui détermine le type de texte.

Le type de texte dépend en effet de ce que l'auteur veut que son lecteur fasse, réalise, imagine etc.

On distingue 5 types de textes. L'intention du locuteur peut être de :

- raconter une histoire (texte narratif)
- établir une description (texte descriptif)
- argumenter, critiquer (texte argumentatif)

- donner des informations (texte explicatif ou référentiel)
- imposer une opinion ou donner des conseils (texte injonctif)

Parfois les types de textes peuvent se combiner au point qu'il devient difficile de les distinguer et de les identifier de façon certaine.

On pourra aussi identifier chaque type de texte à l'aide de caractéristiques, qui sont reprises dans le tableau suivant:

Type de texte	Fonction / intention de l'auteur	On peut le trouver dans...	Caractéristiques
DESCRIPTIF	Décrire. Produire une image de ce que le lecteur ne voit pas, mais qu'il peut imaginer: un lieu ou un personnage (portrait)	Roman, guide touristique, nouvelle, conte...	Imparfait ou présent de vérité générale. Indications de lieux (localisations). Si la description se fait en évolution, indications temporelles. Importance des sensations. Point de vue (focalisation)
EXPLICATIF	Expliquer. Analyser un phénomène pour qu'il soit bien compris. Faciliter la compréhension.	Ouvrages de vulgarisation scientifique, manuels scolaires...	Présent de vérité générale, mots techniques, passage de la théorie à l'exemple, (définition puis exemple)
NARRATIF	Raconter. Faire le récit d'événements. Faire revivre une action passée réelle ou faire vivre une action imaginaire (fiction)	Reportage, journal, fait divers, roman, conte, nouvelle, texte historique...	Imparfait et passé simple ou présent de narration. Indications temporelles, actions, événements, personnages, narrateur, présence d'un point de vue (focalisation)
ARGUMENTATIF	Argumenter. Convaincre, persuader, défendre un point de vue, faire en sorte que le lecteur partage son point de vue.	Magazine, débats, article, essais, publicité...	Présence d'arguments et d'exemples, liens logiques, utilisation d'une stratégie argumentative, parfois présence d'un <u>ton</u> catégorique et / ou d'un avis personnel (je)
INJONCTIF	Forcer à Proposer une action. Donner des consignes. Enjoindre (=forcer à) (une injonction)	Recettes de cuisine, lois, règlements, notice, exercice, mode d'emploi...	Emploi de la 2e personne (parfois 1re personne du pluriel), présence de l'impératif ou infinitif ou futur. Présence d'ordres et de consignes.

Un même extrait peut contenir successivement plusieurs types de textes différents. Ainsi dans un roman, on pourra trouver des passages descriptifs puis des passages narratifs. Une notice de montage peut comporter un passage descriptif (présentation de l'appareil) puis un passage explicatif et enfin faire appel au texte injonctif.